



Revendications des syndicats africains COP 25, Madrid, Espagne 2 – 13 Decembre, 2019

1. Introduction

Les effets du changement climatique sur le continent africain sont visibles et inquiétants ; Ils se manifestent au fur et à mesure que les crises se succèdent. L'Afrique que nous voulons, a désespérément besoin de l'espace politique et climatique en vue de transformer ses économies, ses moyens de subsistance et ses sociétés dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Les engagements en faveur d'un développement mondial, qui sont repris et exprimés dans les objectifs de développement durable constituent un cadre utile pour situer les aspirations et les préoccupations des populations déterminées à exploiter les possibilités qu'offre le continent africain devant les défis climatiques. Les travailleurs et travailleuses du monde et d'Afrique, en particulier, continuent de créer des richesses susceptibles d'assurer la cohésion de la société. Toutes les activités économiques sont actuellement mises à rude épreuve en raison des effets directs du changement climatique ainsi que des mesures d'atténuation nécessaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il existe également des mesures d'adaptation critiques, visant à réduire les effets néfastes du réchauffement de la planète, qui pèsent déjà lourdement sur les moyens de subsistance des populations. Les impératifs du changement climatique obligent donc les sociétés africaines à s'acquitter de leurs obligations par rapport aux efforts déployés au niveau mondial dans le cadre de la CCNUCC destinée à lutter contre le changement climatique. Les syndicats et leurs partenaires sociaux sont en même temps alarmés par le chômage et le sous-emploi généralisés, surtout parmi les jeunes et les femmes; la précarité des secteurs informels en plein essor, la faible couverture de la protection sociale pour une grande partie de la population; la croissance d'inégalités spatiales, de revenus, de générations et autres, qui doivent être traitées en même temps que les questions climatiques.

L'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale, représentant [plus des] 16 millions de travailleuses et travailleurs dans 52 pays, a pris l'engagement de contribuer à la lutte contre le changement climatique. S'appuyant sur la position, selon laquelle il n'existe pas d'emplois sur une planète

morte, les syndicats africains sont au cœur des efforts consentis pour transformer les sociétés africaines, développer les industries et les autres secteurs productifs dans l'intérêt de leurs membres. Les impératifs de la crise du changement climatique, les défis sociaux, économiques, politiques et environnementaux plus larges, auxquels le continent est confronté soulignent la nécessité fondamentale d'invoquer le droit au développement, conformément à l'esprit et à la lettre de la CCNUCC, de l'Accord de Paris et des objectifs du développement durable.

2.0. Par conséquent, les syndicats africains demandent :

- De relever le degré d'ambition de l'action climatique
- D'assurer une transition juste vers des économies à faibles émissions de gaz à effet de serre et des sociétés résilientes aux effets du changement climatique en Afrique
- De relever les engagements financiers en faveur du climat et de les honorer
- De répondre aux préoccupations agricoles et forestières du continent africain

2.1. Les revendications

La COP 25 devrait œuvrer en faveur des règles et des mécanismes d'application de l'Accord de Paris en vue de relever le degré d'ambition de l'action climatique, tout en s'attaquant aux problèmes sociaux, économiques, politiques et environnementaux plus larges, du continent africain. A cet égard, les syndicats africains formulent les revendications suivantes :

- 2.1.1.** Toutes les parties devraient relever leurs engagements de réduction des émissions conformément aux résultats et aux conclusions des sciences climatiques et prendre des mesures appropriées pour les réaliser ;
- 2.1.2.** Toutes les Parties devraient contribuer à la réalisation des diverses conditions qui permettraient aux pays africains et à d'autres pays du Sud de respecter leurs engagements de réduction des émissions qui sont présentés avec ambition dans les CDN.
- 2.1.3.** Assurer un engagement cohérent dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des CDN, tout en relevant les défis spécifiques du développement des économies et des sociétés africaines, et en accordant l'attention voulue aux secteurs prioritaires, comme l'agriculture ; le transport ; l'industrie extractive ; l'industrie manufacturière et l'énergie ; l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets.

- 2.1.4. Supprimer les mécanismes du marché qui jouent en faveur des pays riches industrialisés et qui réduisent les options de développement des pays africains, sans pour autant réduire les émissions mondiales totales ;
- 2.1.5. Intensifier le transfert de technologie et le renforcement des capacités pour permettre et assurer des mesures d'atténuation cohérentes qui tiennent compte du développement durable de l'agriculture, du transport, de l'industrie extractive, de l'industrie manufacturière, de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets ;
- 2.1.6. Renforcer les mesures d'adaptation pour faire face au problème croissant des catastrophes d'origine climatique, qui causent des pertes et des dégâts aux moyens de subsistance, aux infrastructures et aux communautés ;
- 2.1.7. Renforcer la remise en état des infrastructures grâce à des mécanismes financiers améliorés et, ce faisant, créer plus d'emplois décents pour des millions de travailleurs ; et
- 2.1.8. Les pays développés devraient relever leurs objectifs de réduction des émissions au-delà de leur offre actuelle, en notant que les pays africains ont de grandes ambitions, même si elles sont subordonnées à la disponibilité de fonds pour le climat que les pays riches industrialisés se sont engagés à augmenter.

2.2. *Assurer une transition juste vers des économies à faibles émissions de gaz à effet de serre et des sociétés résilientes aux effets du changement climatique en Afrique*

- 2.2.1. Veiller à ce que les avantages de la transition soient équitablement partagés, en tenant dûment compte des besoins des travailleuses, des travailleurs, de leurs communautés et des emplois de qualité ;
- 2.2.2. Veiller à ce que les pertes et les dégâts découlant de la transition soient réparties équitablement afin de ne pas imposer de fardeau sur les travailleuses, les travailleurs, les personnes vulnérables et leurs communautés ;
- 2.2.3. Veiller à ce que les préoccupations liées à la transition juste figurent en bonne place dans toutes les mesures d'intervention, qu'il s'agisse d'atténuation ou d'adaptation, conformément à la CCNUCC et à l'Accord de Paris et dans le respect de la justice climatique ;

- 2.2.4. Veiller à ce que les mesures d'atténuation et d'adaptation visent concrètement à créer plus d'emplois verts décents pour remplacer les activités économiques non viables, en ciblant particulièrement les activités de secteurs les plus exposés aux aléas du changement climatique, comme l'agriculture, la foresterie et les autres secteurs prioritaires.
- 2.2.5. Apporter un soutien technologique requis pour l'énergie renouvelable et les autres procédés de rééquipement et de transformation industriels, en phase avec les besoins d'industrialisation en vue de progresser sur la voie du développement durable ;
- 2.2.6. Offrir aux travailleuses et travailleurs des séminaires de formation et de recyclage ainsi qu'une éducation permanente en vue de leur permettre de s'adapter aux changements dans un contexte social, économique, politique et environnemental en pleines mutations ;
- 2.2.7. Conclure sur les mécanismes en cours de négociation visant à s'occuper des questions de pertes et dégâts causés aux infrastructures physiques, et à subvenir aux besoins des travailleuses, des travailleurs et des communautés qui perdent leurs moyens de subsistance ;
- 2.2.8. Renforcer les mesures d'adaptation en intégrant la réparation des pertes et dégâts découlant de catastrophes d'origine climatique, comme un élément contraignant de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et des sociétés résilientes aux effets du changement climatique.

2.3. *Accroître le financement de la lutte contre le changement climatique conformément à la justice climatique et aux engagements pris par les pays industrialisés dans le cadre de la CCNUCC.*

- 2.3.1. Les pays industrialisés riches qui sont responsables de plus de 75 % de l'accumulation historique de gaz à effet de serre devraient honorer leur obligation consistant à lever 100 milliards de dollars d'ici 2020 pour lutter contre le changement climatique.
- 2.3.2. Rendre les directives d'accès aux fonds plus transparentes ;
- 2.3.3. La transparence dans l'action climatique implique l'information en temps opportun, qui permet à tous les acteurs concernés de participer.
- 2.3.4. À l'avenir, les syndicats devraient intensifier leurs efforts

visant à intégrer les normes du travail dans le cadre du Fonds vert pour le climat

2.3.5. Explorer à nouveau comment la création d'emplois pourrait servir de critère pour divers mécanismes de financement.

2.3.6. Explorer l'idée d'un fonds social vert

2.3.7. Les syndicats devraient intensifier leurs campagnes pour mieux faire comprendre les restrictions et les contraintes des financements extérieurs destinés à lutter contre le changement climatique, afin que les gouvernements africains et l'UA accordent plus d'attention aux sources internes de financement, compte tenu des fonds et des richesses incroyablement élevés qui sont 'volés' du continent, tel qu'il ressort des divers rapports sur les flux financiers illicites (FFI)

2.4. Répondre aux préoccupations agricoles et forestières du continent africain

2.4.1. Souligner le fait que l'agriculture joue un rôle essentiel dans la vie sociale, économique, environnementale et politique des pays africains ;

2.4.2. Souligner le fait que l'agriculture contribue aux émissions de gaz à effet de serre et qu'elle subit en même temps les effets directs du réchauffement climatique ; l'agriculture nécessite des mesures d'atténuation et d'adaptation ;

2.4.3. Des mesures visant à développer une agriculture résiliente aux effets climatiques, et à faibles émissions devraient être négociées dans le cadre du processus ;

2.4.4. Combattre la dégradation des terres par des mesures d'adaptation axées sur l'agriculture et le reboisement, en gardant à l'esprit les pièges de la monoculture d'arbres et le rôle des communautés de femmes et d'hommes qui tirent leur subsistance des forêts.

3.0. Engagements

Le mouvement syndical Africain et ses alliés de l'intérieur et de l'extérieur du continent s'engagent donc à :

- Travailler sans relâche avant, pendant et après la COP 25 en vue de poursuivre les campagnes en faveur de ces revendications
- Poursuivre les pistes de mise en œuvre, qui créent des synergies entre les mesures de lutte contre le changement climatique et les objectifs de développement durable (ODD)
- Faire progresser le programme en faveur du travail décent, par la création massive d'emplois verts en réponse aux besoins d'emploi des jeunes, en plein

essor démographique ; la formalisation de l'économie informelle ; la promotion des droits au travail ; l'application universelle de la protection sociale ; la ratification des normes internationales du travail relatives au développement durable ; et le renforcement du dialogue social aux niveaux national et régional.

Johannesburg, octobre 2019.